

## De nouvelles subventions pour gérer les ressources végétales



**S**i entretenir un jardin peut prendre du temps, il est facilement possible de l'optimiser et de se simplifier la vie en adoptant des méthodes alternatives.

Au moment de l'achat par exemple, favoriser le choix de variétés locales, rustiques et à pousse lente permet ensuite de limiter les tailles, les tontes et le volume de végétaux.

Ou encore lors de l'entretien, valoriser ses végétaux dans son propre jardin et les utiliser comme des ressources pour pailler, composter... permet d'enrichir son jardin naturellement et d'éviter les trajets en déchèterie, les

manipulations inutiles et l'achat de produits phytosanitaires...

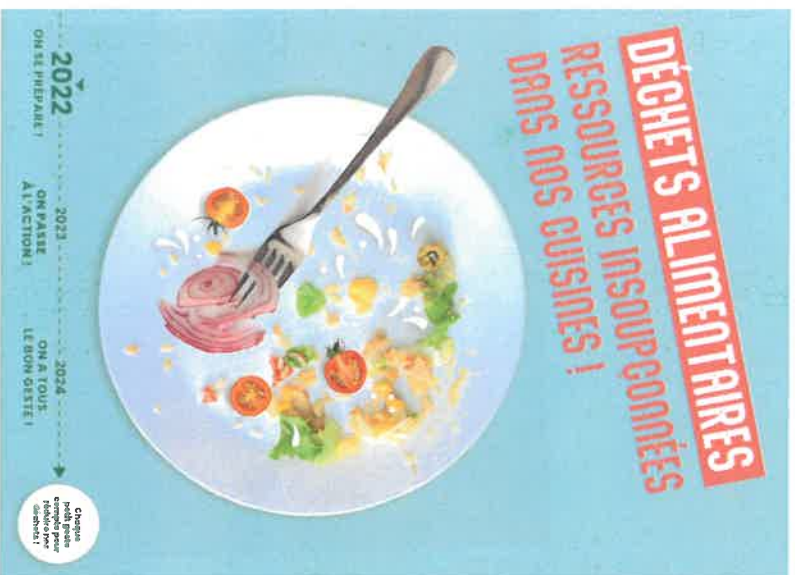
Ainsi, 6 nouvelles subventions sont accordées dans le cadre du programme d'actions «J'agis pour réduire» : l'achat de broyeur de branches, l'acquisition d'une tondeuse mulching, d'un robot de tonte ou d'un kit adaptable, l'arrachage de haies de thuyas, lauriers ou cyprès, les prestations de broyage, l'achat d'essences à croissance lente pour des haies diversifiées.

**1** Retrouvez le détail de chaque subvention et faites vos demandes en ligne sur : [www.jagispourreduire.com/soutiens-financiers](http://www.jagispourreduire.com/soutiens-financiers)

Chaque année,  
un jardin de 500 m<sup>2</sup>  
produit  
**1 tonne**  
de déchets.

500 m<sup>2</sup> de jardin =  
**25 heures**  
de travail  
(tontes et entretien)

## Le tri des déchets alimentaires : un geste à fort impact



**R**estes de repas, épiluchures, aliments non consommés... Les déchets alimentaires représentent

près d'un quart de déchets organiques jetés dans les sacs noirs. Ils constituent donc un enjeu décisif en matière de réduction et de valorisation. La réglementation s'est emparée du sujet : au 1<sup>er</sup> janvier 2024, le tri des déchets alimentaires sera obligatoire pour tous, au même titre que le tri des emballages recyclables.

Pour permettre à tous d'avoir accès à une solution de tri, le programme J'agis pour réduire engage de nombreuses actions d'accompagnement sur l'ensemble de la Charente : mise à disposition gratuite de composteurs, déploiement de points de compostage de

quartier ou en pied d'immeubles, subventions à l'acquisition de poules et de poulaillers...

Trier les déchets alimentaires et les composter dans son jardin ou près de chez soi, c'est aussi limiter les coûts de collecte, de transport et de traitement.

**Le non-tri des déchets alimentaires coûte à la collectivité et aux citoyens charentais 1,2 millions € par an.** Un coût qui va fortement évoluer dans les années à venir avec l'augmentation de la taxe sur les tonnages enfouis qui passera de 32 à 65€ HT/tonne en 2025. Alors on a tout à y gagner !

**?** Retrouvez toutes les aides financières et des conseils pratiques sur le site [www.jagispourreduire.com](http://www.jagispourreduire.com)

## Un nouveau site internet dédié à la prévention des déchets



L'eprogrammedepartemental de prévention « J'agis pour réduire » porté par l'ensemble des collectivités charentaises vient de mettre en ligne un site internet dont le contenu est entièrement dédié aux pratiques permettant de consommer plus écoresponsables et ainsi limiter les déchets produits.

associations, des entreprises qui mettent en place des projets allant dans le sens de la réduction des déchets.

Enfin, une carte interactive permet de localiser les services de proximité pour agir et adopter les bons gestes !

### Alimentation

Les bons réflexes au quotidien. Acheter et préparer ses produits respectueux, s'approvisionner dans les magasins, connaître les actions de l'économie locale. Les déchets alimentaires, réduire les déchets, les composteur en ligne (C2A)



Que ce soit sur les thèmes de l'alimentation, l'hygiène, l'entretien ménager, les extérieurs, les loisirs et le sport, les enfants, les vêtements et équipements... de nombreux conseils pratiques et des recettes à faire soi-même sont proposés.

À découvrir également des initiatives locales menées par des particuliers, des



Toutes les aides financières accordées pour réduire ses déchets et les formulaires de demande en ligne sur [www.jagispourreduire.com](http://www.jagispourreduire.com)